



DIRECTION DE LA QUALITE ET DES RELATIONS AVEC LES USAGERS

COMPTE RENDU DE REUNION

SCHEMA DIRECTEUR IMMOBILIER - HEBERGEMENT

DATE ET HEURE : 28 JANVIER 2019	LIEU : Salle de réunion B – direction générale
PARTICIPANTS : M. MEDELLI, directeur CHU M. LE BORGNE, secrétaire général CHU Mme AUBRY, association ADAPEI 35 M. BLOND, association Myosotis Mme CARESMEL, association les Ajoncs Mme CORDION, représentant des usagers CDU CHU RENNES Mme CORVAISIER, association les Ajoncs Mme DAVID, association les Ajoncs Mme DULORIER, association les Ajoncs M. ERHEL, association les Ajoncs M. GANDARIAS, association les Ajoncs Mme HERINGER, association Myosotis M. LE MONTAGNER, association transhépate Bretagne ouest M. MASSON, association les Ajoncs Mme PENIGUEL, association les Ajoncs M. RENAI, association les Ajoncs Mme THIERRY, association les Ajoncs Mme ROUSSEAU, AAH direction qualité usagers CHU	EXCUSE(S) : ABSENT(S) : Mme COULAUD, directrice des soins Mme DEHOUCK, association blouses roses M. FACCINI, représentant des usagers CDU CHU RENNES Mme LE GALL, maison des associations et association JALMAV, représentante des usagers au conseil de surveillance du CHU Mme LELIEVRE, représentante des usagers CDU CHU RENNES M. TOURTELIER, association ligue contre le cancer et représentant des usagers au conseil de surveillance du CHU Mmes et MM les représentants des associations Temps mieux, sos préma,

L'objectif de la réunion du 28 janvier 2019 visait à :

- Poursuivre les réflexions sur les capacités d'accueil de la future maison d'accueil hospitalier
- Informer sur le futur hôpital sous l'aspect plan de circulation, espaces verts, prestations annexes

M. MEDELLI précise qu'à compter du mois d'avril 2019 le CHU devrait être informé des financements qui lui seront accordés pour cet investissement immobilier.

Concernant la première tranche des travaux – le centre chirurgical interventionnel – une fois le lauréat choisi, charge à lui ensuite de définir la temporalité des opérations, l'aspect architectural du bâtiment. Actuellement deux lauréats sont en liste avec une vision différente de la structure à venir. Cette première tranche de travaux nécessite au préalable la relocalisation des activités du pavillon Clémenceau.

La tranche successive concernera l'institut régional de cancérologie, puis le bâtiment femme-mère-enfant nécessitant au préalable la relocalisation des activités tertiaires du pavillon BALLE (direction des ressources humaines, direction des soins, direction qualité et relations usagers). En amont de la construction du bâtiment femme-mère-enfant il est envisagé de construire le parking « centré » en position du parking P4

actuel et de la maison d'accueil hospitalier. Ces opérations nécessiteront la mise en œuvre d'un appel à manifestation d'intérêt pour définir les besoins (parking, maison d'accueil hospitalier, besoins du CHU pour les activités tertiaires, prestations annexes possibles....).

M. MEDELLI rappelle que l'appel à manifestation d'intérêt peut se définir comme la traduction par le promoteur des besoins exprimés par le CHU mais le promoteur peut aussi intégrer des prestations non exprimées par le CHU pour rentabiliser son projet. Il ajoute que les loyers d'entrée dans la maison d'accueil hospitalier seront à prendre en considération par le promoteur. Il serait opportun d'ailleurs d'avoir une analyse économique à lui fournir sur ce sujet.

En conclusion, M. MEDELLI indique que le calendrier suivant pourrait être envisagé :

- Février/mars : validation par le CHU du phasage des différents travaux intégrant l'expression des besoins
- Avril/mai : réponse ARS sur les financements accordés au CHU
- 1^{er} semestre 2019 : expression des besoins définitifs pour le parking afin de préparer un cahier des charges en vue de l'appel à manifestation d'intérêt

Les discussions ont ensuite porté autour :

- **De la structure de la maison d'accueil hospitalier – sa capacité d'accueil** : l'association Les Ajoncs confirme qu'elle envisage une capacité d'accueil de 45 chambres dont 4-5 pouvant être communicante pour accueillir des parents et des enfants ou un patient et son accompagnant (y compris pour les personnes en situation de handicap). L'association Myosotis exprime un besoin pouvant accueillir 4 familles, soit 8 personnes selon les conditions actuelles d'accueil. Il pourrait donc être retenu pour cette association un module de 5 chambres de 2 personnes avec sanitaires privatifs et des espaces communs de type cuisine, salle à manger non partageables avec les chambres de l'association Les Ajoncs.

L'association Les Ajoncs s'interroge sur l'accueil des patients du centre Eugène Marquis. M. MEDELLI précise que la maison d'accueil hospitalier voulu au CHU de Rennes pourrait être un complément de leur offre actuelle. Ce sujet doit être évoqué avec le centre Eugène Marquis en fin de semaine. M. MEDELLI précise également qu'il n'est pas impossible qu'une structure de type appart'hotel s'intègre aussi au dispositif.

- **Accès parking sous la maison d'accueil hospitalier**: un accès préférentiel doit être assuré pour les occupants des logements de la maison d'accueil hospitalier. Pour autant il n'y aura pas de parking privé, pas d'identification de places. Le tarif du parking (si la gratuité n'est pas retenue) pourra être intégré dans le loyer des hébergements. A cette occasion, M. LE MONTAGNER fait remarquer que les bénévoles intervenants dans les unités hospitalières doivent s'acquitter de frais considérables pour leur stationnement. Ils devraient être reconnus comme des professionnels de l'établissement. Sur la question des stationnements pour personnes en situation de handicap, M. MEDELLI répond qu'ils sont prévus à proximité des bâtiments de soins. Ces places seront également accessibles aux personnes à mobilité difficile comme les personnes âgées. Le nombre envisagé dépasse le cadre réglementaire fixé.

Concernant la navette, il est souhaité qu'elle soit toujours disponible dans le futur hôpital mais avec une fréquence accrue (3 à 7 mn maximum d'attente)

- **Espaces verts** : M. Medelli présente sur plan les différentes intentions formulées pour agrémenter le site d'espaces verts, de repos, de convivialité y compris des espaces de jeux pour enfants. Ce futur hôpital doit être pensé comme un quartier de ville. Il suggère aux membres présents de réfléchir aux noms qui pourraient être donnés aux quartiers si on envisage que le futur établissement puisse se décomposer en 3 ou 4 zones d'activité.

Il est évoqué à ce stade l'espace Zen voulu par le centre Eugène Marquis. M. MEDELLI indique que cet espace devrait être installé au pied du bâtiment actuel du centre Eugène Marquis par l'association Cécile Etoile avec l'idée de pouvoir le réaménager à proximité de l'institut régional de cancérologie. Ces projets d'aménagement urbains sont propices aux appels de fonds privés car ils sont porteurs et visibles. M. MEDELLI souhaiterait aussi pouvoir développer l'art à l'hôpital. Il précise que l'un des lauréats propose une œuvre d'art original sur un bâtiment.

M.ERHEL demande si Rennes Métropole a été associé à ce nouveau plan de développement urbain voulu par le CHU. M. MEDELLI répond que Rennes Métropole réfléchit au réaménagement de la zone rue Antoine Joly/Rue Charles Tillon, il s'agit pour eux d'un enjeu important à horizon 10-15 ans.